

UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

Président de l'Union

Moroni, le 13 MAI 2023

DECRET N° 23- 048 /PR

Portant promulgation de la loi N°23-006/AU du 10 mai 2023, autorisant le Président de l'Union des Comores à ratifier l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'état du Port visant à prévenir, à contrecarrer et éliminer la Pêche illicite non déclarée et non réglementée (PSMA).

LE PRESIDENT DE L'UNION,

VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par référendum, le 30 juillet 2018, notamment en son article 64 ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1^{er} : Est promulguée la loi N°23-006/AU, autorisant le Président de l'Union des Comores à ratifier l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'état du Port visant à prévenir, à contrecarrer, éliminer la Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PSMA), adoptée le 10 mai 2023, par l'Assemblée de l'Union des Comores et dont la teneur suit :

« **ARTICLE UNIQUE** : L'Assemblée de l'Union autorise le Président de l'Union des Comores à ratifier l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'Etat du port visant à prévenir, à contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PSMA).

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Union des Comores. »

Article 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.



AZALI Assoumani